

Français > Travail et finances > Emploi > Salaire & contrat de travail

Salaire & contrat de travail

Vous avez trouvé un emploi. Voici ce que vous devez savoir.

Contrat de travail

Si vous êtes employé par un employeur, vous concluez un contrat de travail. Habituellement, le contrat de travail est rédigé par écrit, mais les contrats verbaux sont également acceptables.

Qu'y a-t-il dans le contrat de travail ?

Le contrat de travail définit les conditions d'emploi ainsi que les droits et obligations des deux parties. Au minimum, les éléments suivants sont inclus :

- votre propre nom et le nom de votre employeur
- la date à laquelle la relation de travail commence
- La future fonction dans l'entreprise
- le salaire et les éventuels suppléments de salaire
- la durée hebdomadaire du travail
- le nombre de jours de vacances / [Ferien](#) (🔗 c'est ainsi qu'on appelle les jours de vacances en Suisse)
- la durée de la [Probezeit](#) (🔗 Période de temps avec un court préavis afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le début si le poste vous convient.)
- le délai de préavis
- la date de fin d'un contrat de travail à durée déterminée
- des règlements spéciaux tels qu'une clause de non-concurrence ou la réglementation des heures supplémentaires

Des règles spécifiques s'appliquent à certains secteurs, qui sont définies dans une [Gesamtarbeitsvertrag \(GAV\)](#) (🔗 Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel) nationale ou régionale.

Gesamtarbeitsvertrag (GAV) - Contrat spécial de l'industrie

Une [Gesamtarbeitsvertrag \(GAV\)](#) ([?](#) Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel) est un contrat conclu entre des associations d'employeurs et des associations de travailleurs/syndicats.

Il spécifie les exigences minimales, telles que :

- le salaire minimum
- 13. Salaire mensuel et rémunération
- Maintien du paiement des salaires en cas d'incapacité pour cause de maladie, de maternité et de service militaire
- Nombre de jours de vacances / [Ferien](#) ([?](#) c'est ainsi qu'on appelle les jours de vacances en Suisse)
- Réglementation du temps de travail
- Extension de la protection contre le licenciement

En Suisse, de tels contrats existent dans divers secteurs, par exemple :

- Hôtellerie / Hôtellerie
- Commerce de détail (p. ex. Coop, Migros)
- Métiers du bâtiment
- Coiffure
- Boulangerie / confiserie
- Post & Post Finance

[🔗](#) Liste des conventions collectives de travail (CCT) du canton de Saint-Gall

Probezeit: Travailler pendant une période d'essai

Pendant la [Probezeit](#) ([?](#) Période de temps avec un court préavis afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le début si le poste vous convient.), vous et l'employeur recevez un préavis de 7 jours calendaires. Cependant, une période plus courte ou plus longue peut également être convenue dans le contrat de travail.

Vous pouvez résilier le contrat de travail à **tout moment**, à condition que l'employeur reçoive le préavis de résiliation au plus tard le dernier jour de la [Probezeit](#) ([?](#) Période de temps avec un court préavis afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le début si le poste vous convient.). Vous n'avez pas à motiver la résiliation.

Heures de travail

Votre contrat de travail précise le nombre d'heures que vous devez travailler par semaine. En moyenne, les Suisses travaillent 42 heures par semaine.

La loi prévoit une **durée maximale de travail** par semaine :

- 45 heures dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et le personnel de vente dans les grandes entreprises de la grande distribution
- 50 heures pour tous les autres

Si vous travaillez plus que le nombre d'heures prévu par le contrat, mais que vous ne dépassez pas la durée maximale hebdomadaire de travail, ces heures supplémentaires sont considérées comme **des heures supplémentaires**.

Dans quelles conditions devez-vous faire des heures supplémentaires ?

Votre employeur peut vous demander de faire des heures supplémentaires si :

- Des heures supplémentaires sont nécessaires.
- Les heures supplémentaires ne sont pas trop exigeantes physiquement et mentalement.
- Les horaires de travail et les temps de repos quotidiens sont respectés.

Même si vous décidez vous-même de faire des heures supplémentaires, vous devez vous conformer à ces règles.

Comment les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ?

- Les heures supplémentaires doivent être compensées par un **supplément de salaire** de 25 %.
- Cependant, les heures supplémentaires peuvent également être compensées par des **congés** d'une durée au moins égale. Pour ce faire, vous devez obtenir votre consentement et un accord écrit entre vous et votre employeur.
- Les cadres ayant un contrat de gestion n'ont généralement pas droit à un supplément de salaire. Ceci est réglé dans le contrat de travail.

Vous n'êtes pas en mesure de travailler ?

Si vous êtes malade ou blessé, vous continuerez à recevoir votre salaire pendant un certain temps.

En cas de maladie, les dispositions suivantes s'appliquent :

Si vous êtes malade ou si vous ne vous sentez pas bien pendant la grossesse, vous devez en informer votre employeur dans les plus brefs délais.

En règle générale, vous devez présenter un certificat médical d'incapacité de travail à partir du 3e jour d'absence. Renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir quelle réglementation s'applique à vous.

Si vous n'êtes en mesure d'effectuer qu'une charge de travail réduite en raison d'une maladie ou d'une grossesse, le médecin doit indiquer sur le certificat d'incapacité de travail le nombre maximal d'heures que vous pouvez travailler par jour ou par semaine.

Vous continuerez à recevoir votre salaire pendant un certain temps.

En cas d'accident / blessure, les dispositions suivantes s'appliquent :

Informez votre employeur de votre blessure ou de votre accident dès que possible, qu'il se soit produit pendant les heures de travail ou pendant votre temps libre.

L'employeur doit en informer immédiatement sa compagnie d'assurance. Ils vous enverront un formulaire dans lequel vous et votre médecin devrez fournir des informations sur la blessure ou l'accident et votre état de santé.

En Suisse, les employeurs assurent leurs employés contre les conséquences des blessures causées par des accidents. À partir du 3e jour après l'accident/la blessure, vous percevrez une **Taggeld** (☺ [Maintien du paiement du salaire en cas d'incapacité de travail](#)) égale à 80 % de votre salaire.

Les **Taggeld** (☺ [Maintien du paiement du salaire en cas d'incapacité de travail](#)) sont versées indépendamment du fait que l'accident soit survenu au travail (accident du travail) ou pendant les loisirs (accident non professionnel).

Seule exception : si vous exercez une activité lucrative et que votre temps de travail hebdomadaire est inférieur à 8 heures, seuls les accidents du travail sont assurés.

Protection contre le licenciement :

Pendant la période pendant laquelle vous êtes en arrêt maladie, votre employeur n'est pas autorisé à vous licencier, mais vous pouvez également présenter votre démission pendant le congé de maladie.

Cessation d'emploi / congédiement

Vous et l'employeur avez le droit de mettre fin à la relation de travail.

Lors de la cessation d'emploi, certaines conditions doivent être remplies. Il est indiqué dans le contrat de travail si le préavis de licenciement doit être écrit. Si ce n'est pas le cas, un préavis verbal de licenciement suffit.

Délai de préavis

Si vous souhaitez mettre fin à la relation de travail, vous devez respecter le **délai de préavis** convenu dans le contrat de travail. Si votre contrat de travail ou votre [Gesamtarbeitsvertrag \(GAV\)](#) (🔗 [Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel](#)) ne comporte pas de délai de préavis, les délais suivants s'appliquent :

- pendant la période d'essai en cours d'emploi : 7 jours calendaires
- dans la 1^{ère} année d'emploi : 1 mois, résiliation possible à la fin de chaque mois
- de la 2^e à la 9^e année d'emploi : 2 mois, à la fin de chaque mois
- à partir de la 10^e année d'emploi : 3 mois, à la fin de chaque mois.

Un **contrat de travail à durée déterminée** prend fin automatiquement à la date convenue.

Si vous n'avez pas de nouvel emploi après l'expiration du délai de préavis, vous devez vous **inscrire comme chômeur**.

Protection contre le licenciement en cas de maladie, de blessure ou d'accident

En cas de maladie ou d'accident, votre employeur ne peut pas vous licencier. Dans ces cas, il existe une protection contre le licenciement :

- 30 jours au cours de la 1^{ère} année d'emploi
- 90 jours de la 2^e à la 5^e année d'emploi
- 180 jours à partir de la 6^e année d'emploi
- pendant la grossesse et dans les 16 semaines suivant la naissance.

Dans tous ces cas, l'employeur devra attendre votre retour au travail. Ce n'est qu'à ce moment-là que la résiliation est autorisée.

Important : En tant qu'employé, vous pouvez également résilier votre contrat pendant une période de blocage.

Que se passe-t-il en cas de maladie ou de blessure/accident après votre licenciement par l'employeur ?

Si vous tombez malade ou si vous avez une blessure ou un accident après avoir été licencié par l'employeur, le délai de préavis est interrompu tant que vous êtes absent pour cause de maladie ou d'accident. La date limite se poursuivra dès que vous serez en mesure de retourner au travail et sera prolongée jusqu'à la prochaine date de cessation possible (par exemple, jusqu'à la fin du mois).

Attention : si vous avez mis fin à votre contrat de travail de votre propre chef, ce délai de blocage ne s'applique pas.

Arbeitszeugnis: Référence de l'employeur / Certificat d'emploi

À la fin de votre emploi, vous recevrez un certificat d'emploi ou, généralement, une [Arbeitszeugnis](#) (🔗 [Évaluation / témoignage de votre performance au travail par l'employeur](#)). Cela vous sera utile lorsque vous postulerez à un nouvel emploi.

La [Arbeitszeugnis](#) (🔗 [Évaluation / témoignage de votre performance au travail par l'employeur](#)) indique :

- Début et fin de la relation de travail
- Votre fonction et vos activités au travail
- Votre charge de travail en pourcentage
- une évaluation de la qualité de votre travail
- une évaluation de votre comportement ;
- Raison de l'émission de la [Arbeitszeugnis](#) (🔗 [Évaluation / témoignage de votre performance au travail par l'employeur](#)) (licenciement, changement de superviseur, nouvelle fonction, etc.)

Centres de conseil des syndicats et des associations de travailleurs

Syndicat Unia

Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Elle est intersectorielle et organise les travailleurs de l'industrie, du commerce, de la construction et des services privés. Unia gère également la plus grande caisse d'assurance-chômage de Suisse.

[Réponses du service CCT d'Unia](#)

Syndicat Syna

En tant que syndicat, Syna représente les travailleurs de toutes sortes de professions dans le commerce, les services et l'industrie. Les conseillers parlent l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le croate et l'anglais.

[Syna Région Suisse orientale](#)

Confédération syndicale suisse SGB

20 syndicats ont uni leurs forces au sein de la Confédération suisse des syndicats et forment la plus grande organisation faitière de défense des intérêts des salariés en Suisse.

[Sujets SGB](#)

Travail.Suisse

Travail.Suisse est l'organisation faitière indépendante des salariés, à laquelle appartiennent 10 associations. Ces associations représentent 150 000 membres provenant d'un large éventail d'industries et de secteurs du secteur privé et de la fonction publique.

[Informations et conseils](#)

syndicom syndical

syndicom organise les employés des secteurs du courrier, de la messagerie, de l'express, du marché des colis (y compris la logistique), du courrier, du trafic et de l'infrastructure, des télécommunications, de l'informatique, des centres d'appels, de l'industrie des télécommunications, des arts graphiques et de l'emballage, du livre et des médias, de la presse et des médias électroniques et de la communication visuelle.

[Guide gratuit Syndicom](#)

Union de l'hôtellerie et de la gastronomie

L'organisation professionnelle de l'hôtellerie, de l'hôtellerie et de la boulangerie

[Union de l'hôtellerie et de la gastronomie](#)

Salaire

Vous recevrez un salaire pour le travail que vous effectuez.

Des salaires équitables

Si vous voulez savoir quel est le salaire médian qui est généralement payé par mois en Suisse pour un certain emploi, vous pouvez utiliser le **calculateur** national de salaire . Il existe de grandes différences entre les cantons, de sorte que vous pouvez gagner plus à Zurich qu'à Saint-Gall.

Salaire minimum

En Suisse, il n'existe pas de salaire minimum au niveau national. Le canton de Saint-Gall n'a pas non plus défini de salaire minimum. À cette fin, les syndicats et les associations d'employeurs ont négocié des salaires minimums dans certains secteurs. Ceux-ci peuvent être trouvés dans le contrat de travail collectif ou type.

En comparaison internationale, les salaires suisses sont généralement élevés, même s'il n'existe pas de salaire minimum national.

Egalité salariale

La Constitution fédérale et la loi sur l'égalité exigent l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Cela signifie qu'une femme et un homme doivent recevoir le même salaire pour un travail égal.

Calculateur de paie

 [Calculateur national de paie](#)

 [Salarium - Calculateur statistique de salaire](#)

Païement des salaires

En règle générale, votre employeur transfère le paiement du salaire sur votre compte bancaire ou postal à la fin de chaque mois.

En règle générale, un **salaire au temps** est convenu. Le salaire est déterminé en fonction des heures travaillées :

- Salaire horaire
- Salaire journalier
- Paie hebdomadaire
- Salaire mensuel

Le salaire à la pièce

Le salaire à la pièce est directement basé sur la prestation effectuée (par exemple, le travail à la pièce). Plus vous travaillez vite, plus le salaire par unité de temps est élevé.

Fiche de paie et bulletin de salaire

En tant que salarié, vous recevrez une **fiche de paie** à la fin du mois ouvrable. Sur celui-ci, vous verrez le détail de votre fiche de paie.

Le **bulletin de salaire** est un formulaire qui vous est destiné en tant qu'employé. Il fournit des informations sur le salaire perçu. Il comprend toutes les composantes salariales, les coûts non salariaux de la main-d'œuvre et les prestations sociales.

Votre employeur a l'obligation d'établir un bulletin de salaire chaque année. Vous le recevrez généralement à la fin du mois de janvier. Si vous avez plusieurs emplois ou si vous avez changé d'emploi au cours d'une année, vous recevrez un bulletin de salaire pour chaque emploi.

Le bulletin de salaire est le document le plus important pour la **déclaration d'impôt** annuelle.

Exemples de documents

 [Beispiel Lohnabrechnung](#)  PDF, 232 kB

 [Beispiel Lohnausweis](#)  PDF, 696 kB

Sécurité sociale

L'assurance sociale offre aux personnes vivant et travaillant en Suisse une protection contre les risques sociaux.

Assurance vieillesse et survivants (AVS)

En Suisse, vous êtes tenu de cotiser à **AHV** (🔗 Cette assurance couvre les pensions de vieillesse ainsi que les pensions de veuf, de veuf et d'orphelin) jusqu'à l'âge de la retraite afin de pouvoir percevoir une rente de vieillesse à une date ultérieure. Ces cotisations sont payées pour moitié par vous et pour moitié par votre employeur.

Assurance-invalidité AI et indemnité perte d'acquisition EO

De plus, vous et votre employeur payez également une cotisation obligatoire pour **IV** (🔗 Cette assurance prend en charge les mesures d'intégration ou les prestations en espèces pour la subsistance en cas d'invalidité) et **EO** (🔗 Vous recevrez une indemnisation en cas d'interruption de carrière, par exemple pendant un congé de maternité, de paternité ou un service militaire ou civil).

Le salaire convenu est un salaire brut. Les cotisations sociales obligatoires en sont déduites :

8,7% pour l'AVS

1,4 % pour l'intraveineuse

0,5 % pour les bons de commande

10,6 % au total

À ces 10,6 % s'ajoute la cotisation à l'assurance chômage.

Votre employeur s'occupe de tout : il prélève la moitié de vos cotisations (5,3 %) directement sur votre salaire et les transfère à la **caisse de compensation**.

Exemple de fiche de paie mensuelle

Informations détaillées sur la sécurité sociale

🔗 Sécurité sociale

🔗 Informations détaillées sur tous les régimes d'assurance sociale [🇩🇪 deutsch](#)

🔗 Calculateur de cotisations de sécurité sociale

Assurance-accidents

En Suisse, toutes les personnes doivent être assurées contre les accidents. L'employeur a l'obligation d'assurer tous les employés avec une assurance-accidents :

- Si vous êtes salarié, vous êtes inscrit auprès d'une compagnie d'assurance-accidents par l'intermédiaire de votre employeur. Une prime d'assurance sera déduite de votre salaire. Cela s'applique également aux personnes qui travaillent à domicile et aux apprentis.
- Si vous travaillez moins de 8 heures par semaine ou si vous exercez une activité indépendante, vous devez souscrire vous-même une assurance-accidents. Vous pouvez le souscrire en complément auprès **de votre assurance maladie**. Vérifiez votre police d'assurance maladie.
- Si vous êtes inscrit au chômage et que vous percevez des allocations de chômage, vous êtes automatiquement assuré auprès de **Suva** (🔗 La plus grande compagnie d'assurance-accidents de Suisse). La prime d'assurance est déduite de l'allocation de chômage.

Allocations familiales

Les salariés et les indépendants peuvent bénéficier d'allocations familiales.

Vous devez déposer votre demande d'allocations familiales aux endroits suivants :

- en tant que salarié : par l'intermédiaire de votre employeur auprès de la [Familienausgleichskasse FAK](#) ([? La caisse de compensation réglemente les allocations familiales](#)) l'employeur FAK
- Si vous exercez une activité indépendante : auprès de la [Ausgleichskasse](#) ([? Les caisses de compensation gèrent le système suisse de sécurité sociale. Vous êtes responsable du paiement des prestations de ces assurances](#)) à laquelle vous êtes affilié

Allocations familiales pour salariés

[📄](#) Formulaires et dépliants de la FAK

Allocations familiales pour travailleurs salariés

[📄](#) Informations et formulaires de la SVA Saint-Gall

[Informations sur le droit du travail](#)

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

© 2024 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St. Gallen